



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : 29 JANVIER 2025
à : 19h00

Présidence : M. PREVOT David

Présents : Mme GHESQUIERE Amélie,
Mrs EL BARDAOUI Farid, PIGEARD Didier et SOUKOUNA Diafara

Excusé : M. PREVOT David

Absents : Mrs ARNETON Yannick et MONNIER Christopher

FORFAITS

DU 26 JANVIER 2025
VÉTÉRANS 1^{ère} DIVISION
DREUX A. PORT (1) / ENT. OCC-MARBOUÉ-LOGRON (1)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...] »*,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...] »*,

Considérant le mail de l'OC CHATEAUDUN du 24 Janvier 2025 à 10h31, indiquant que son équipe déclarait forfait pour ce match,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à l'ENT. OCC-MARBOUÉ-LOGRON (3/0 et 3 points) pour en reporter le bénéfice à DREUX A. PORT (3/0 et -1 point), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2024/2025

Inflige une amende de 77€ à CHATEAUDUN (1^{er} Forfait)

DU 25 JANVIER 2025

U15 à 8 – Phase 2

HANCHES (1) / ENT. NOGENT-BOUTIGNY (2)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...] »*,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...] »*,

Considérant le mail de NOGENT LE ROI du 24 Janvier 2025 à 11h27, indiquant que son équipe déclarait forfait pour ce match,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à l'ENT. NOGENT-BOUTIGNY (3/0 et 3 points) pour en reporter le bénéfice à HANCHES (3/0 et -1 point), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2024/2025

Inflige une amende de 38€ à NOGENT LE ROI (1^{er} Forfait)

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D2 POULE B
LEVES (2) / DREUX A. PORT (2)

Match non joué,

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end [...]* »,

Considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « *si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1, l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée [...]* »,

Considérant le mail de DREUX A. PORT du 25 Janvier 2025 à 10h40, indiquant que son équipe déclarait forfait pour ce match,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à DREUX A. PORT (3/0 et 3 points) pour en reporter le bénéfice à LEVES (3/0 et -1 point), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2024/2025

Inflige une amende de 76€ (38€ x2) à DREUX A. PORT (1^{er} Forfait)

MATCH ARRÊTÉ

DU 26 JANVIER 2025
VÉTÉRANS 1^{ère} DIVISION
YMONVILLE (1) / MAINVILLIERS (1)

Match arrêté par l'arbitre à la 25^{ème} minute.

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 159.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « *Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.* »,

Considérant que l'équipe d'YMONVILLE s'est présentée avec 8 joueurs sur le terrain au coup d'envoi,

Considérant la sortie sur blessure d'un joueur du club d'YMONVILLE à la 25^{ème} minute,

Considérant que l'équipe d'YMONVILLE n'avait alors plus que 7 joueurs sur le terrain, l'arbitre a interrompu la rencontre à la 25^{ème} minute, sur le score de 2 à 0 en faveur du club de MAINVILLIERS,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par pénalité par suite de réduction à moins de 8 joueurs à YMONVILLE (0/3 minimum et -1 point) pour en reporter le bénéfice à MAINVILLIERS (3 minimum/0 et 3 points), en application des dispositions de l'article 159 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6.1.e des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts.

ABSENCE DE FMI

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, la feuille de match « papier » est à faire en utilisant une feuille de match vierge qui est présente sur le site du District (cf lien ci-dessous) :

→ [Feuille de match papier](#)

Il est également rappelé qu'un rapport de non-utilisation de la FMI doit être transmis en même temps que la feuille de match papier (cf lien ci-dessous) :

→ [Rapport de non-utilisation de la tablette](#)

DU 25 JANVIER 2025

CRITERIUM U13 D2 POULE B

LUISANT (2) / CHÂTEAUNEUF (2)

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match établie,

Considérant le rapport de non-utilisation transmis,

Enregistre le résultat du match

LUISANT (1) : 9 buts, 3 points

CHÂTEAUNEUF EN THYMERAI (2) : 0 but, 0 point

La commission avertit les clubs de veiller à bien remplir les feuilles de match papier, notamment en ce qui concerne la participation des remplaçants.

DU 25 JANVIER 2025

CRITERIUM U13 D2 POULE C

CHÂTEAUNEUF (1) / DREUX A. PORT (1)

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match établie,

Considérant le rapport de non-utilisation transmis,

Enregistre le résultat du match

CHÂTEAUNEUF EN THYMERAI (2) : 2 buts, 3 points

DREUX A. PORT (2) : 0 but, 0 point

La commission avertit les clubs de veiller à bien remplir les feuilles de match papier, notamment en ce qui concerne la participation des remplaçants et l'inscription des noms complets (pas uniquement les prénoms).

Considérant les observations d'après-match mentionnées sur l'annexe de la feuille de match papier, la Commission décide de transmettre le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

DU 25 JANVIER 2025

CRITERIUM U12 D1

MAINVILLIERS / MAINTENON

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match établie,

Considérant le rapport de non-utilisation transmis,

Enregistre le résultat du match

MAINVILLIERS : 1 but, 0 point

MAINTENON (2) : 4 buts, 3 points

La commission avertit les clubs de veiller à bien remplir les feuilles de match papier, notamment en ce qui concerne la participation des remplaçants.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 4 POULE D
COURVILLE (U10) / LEVES (2)

La Commission :

Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match établie,
Considérant le rapport de non-utilisation transmis,
Enregistre le résultat du match
COURVILLE (U10) : 0 but
LEVES (2) : 7 buts

La commission avertit les clubs de veiller à bien remplir les feuilles de match papier, notamment en ce qui concerne le niveau, la poule, etc, ainsi que les arbitres et la participation des remplaçants.

MATCHS NON JOUÉS (avec FMI)

DU 26 JANVIER 2025
DEPARTEMENTAL 1
YMONVILLE (1) / ST-GEORGES (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »
Considérant les rapports de l'arbitre officiel et du délégué officiel qui confirment les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 26 JANVIER 2025
DEPARTEMENTAL 2 POULE B
U.S. PONTOISE (1) / LUCE OUEST (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »
Considérant le rapport de l'arbitre officiel qui confirme les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 26 JANVIER 2025
DEPARTEMENTAL 3 POULE A
DREUX A. PORT (1) / BEVILLE LE COMTE (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »

Considérant le rapport de l'arbitre officiel et les photos jointes qui confirment les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 26 JANVIER 2025
DEPARTEMENTAL 3 POULE C
A.S.T.J (1) / YMONVILLE (3)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* » et les annotations sur l'annexe de la FMI

Considérant l'absence de rapport de l'arbitre officiel

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 26 JANVIER 2025
DEPARTEMENTAL 3 POULE C
ALLUYES (1) / ENT. FC BEAUVOIR-USP (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* » et les annotations sur l'annexe de la FMI

Considérant le rapport de l'arbitre officiel qui confirme les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D2 POULE B
LA LOUPE (1) / ST-GEORGES (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »

Considérant le mail de La Loupe qui confirme les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE A
LURAY (1) / MARSAUCEUX (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »

Considérant l'absence d'explications du club de Luray.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE H
LA LOUPE (2) / LA FERTÉ VIDAME (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la FMI sur laquelle est indiquée : « *Match non joué : Terrain impraticable* »

Considérant le mail de La Loupe qui confirme les raisons de ce report.

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

MATCHS NON JOUÉS (sans FMI)

DU 26 JANVIER 2025
SENIORS F à 8
VILLEMEUX (1) / NOGENT LE PHAYE (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant l'absence de feuille de match,

Considérant le mail de Villemeux du 25 Janvier à 20h29 qui stipule l'annulation du match du Dimanche 26 Janvier pour cause de terrain impraticable,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
U15 D2 POULE A
AS ORIELS (1) / FC REMOIS (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant l'absence de feuille de match,

Considérant le mail de l'AS Oriels du 24 Janvier à 19h16 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
U15 D2 POULE A
TREON (1) / EPERNON (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Tréon du 24 Janvier à 23h11 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable (avec l'accord de la commission sportive)

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
U15 D3 POULE B
DREUX ACSF (1) / CHÉRISY (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant la feuille de match papier réalisée,
Considérant les explications mentionnées sur l'annexe de la feuille de match papier,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE A
TREON (1) / ANET (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Tréon du 24 Janvier à 23h11 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable (avec l'accord de la commission sportive)

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE D
AS ORIELS (2) / ENT. CHÂTEAUNEUF-TREMBLAY (3)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de l'AS Oriels du 24 Janvier à 19h16 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U13 D3 POULE D
TREON (2) / FC REMOIS (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Tréon du 24 Janvier à 23h11 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable (avec l'accord de la commission sportive)

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U12 D1
VERNOUILLET UPE / EPERNON

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Vernouillet UPE du 24 Janvier à 19h37 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 3 POULE E
AS ORIELS (2) / TREON (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de l'AS Oriels du 24 Janvier à 19h16 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 3 POULE F
DREUX ACSF (1) / R.C. BÛ-ABONDANT (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de DREUX ACSF du 24 Janvier à 19h55 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable,

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 3 POULE F
VERNOUILLET UPE (1) / AS ORIELS (1)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Vernouillet UPE du 24 Janvier à 19h37 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

DU 25 JANVIER 2025
CRITERIUM U11 NIVEAU 4 POULE A
GALLARDON (2) / YMONVILLE (2)

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,
Considérant l'absence de feuille de match,
Considérant le mail de Vernouillet UPE du 24 Janvier à 19h48 qui stipule l'annulation du match du Samedi 25 Janvier pour cause de terrain impraticable

Par ces motifs :

La commission décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

INFORMATION IMPORTANTE :
La Commission demande aux clubs d'anticiper avec leurs Mairies par rapport
à l'état de leur terrain
pour éviter tout déplacement inutile aux clubs adverses.

COURRIER

- Mail de St-Georges sur Eure, relatif à l'organisation des matchs du Dimanche 2 Février programmés sur son terrain synthétique.

Considérant qu'un match de Championnat Régional 2 Féminin est programmé à 15h00, le coup d'envoi du match de Départemental 4 : St-Georges (3) / Gallardon (2) doit être avancé à 12h30

REPORTS DE MATCHS

Suite aux Arrêtés Municipaux du 25 et 26 Janvier

Départemental 1 :

La Ferté Vidame (1) / Brezolles (1)

→ Replacé le Dimanche 2 Mars

FC Beauvoir (1) / Lèves (1)

→ Replacé le Dimanche 16 Février

Ymonville (1) / St-Georges (2)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars *

**selon le résultat en coupe du district de St-Georges le 2 Mars, ce match pourra être décalé à une date ultérieure*

Départemental 2 Poule A :

Courville (1) / Tréon (1)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars *

**selon le résultat en coupe du district de Tréon le 2 Mars, ce match pourra être décalé à une date ultérieure*

Dreux Horizon (2) / Maintenon (2)

→ Replacé le Dimanche 2 Mars

Départemental 2 Poule B :

Nogent le Phaye (1) / Brou (1)

→ Replacé le Dimanche 16 Février

Auneau (1) / Illiers (1)

→ Replacé le Dimanche 20 Avril

U.S. Pontoise (1) / Lucé Ouest (1)

→ Replacé le Dimanche 20 Avril

Auneau (1) / U.S. Pontoise (1) du 2 mars, doit être décalé au 30 Mars (en raison de la participation de l'US Pontoise à la Coupe du District) *

**selon le résultat en coupe du district de l'US Pontoise le 2 Mars, ce match pourra être encore décalé à une date ultérieure*

Départemental 3 Poule A :

Aunay sous Auneau (1) / Lèves (3)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars

R.C. Bû-Abondant (1) / Anet (1)

→ Replacé le Dimanche 2 Mars

Dreux A. Port (1) / Béville le Comte (1)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars

Départemental 3 Poule B :

Bailleau le Pin (1) / Luisant (2)

→ Replacé le Dimanche 16 Février

A.S. Rechèvres (1) / Amilly (1)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars

Senonches (2) / FC Les Bords de l'Eure (1)

→ Replacé le Dimanche 30 Mars *

**selon le résultat en coupe du district du FC Les Bords de l'Eure le 2 Mars, ce match pourra être encore décalé à une date ultérieure*

Départemental 3 Poule C :

Arrou (1) / Le Gault St-Denis (1)	→ Replacé le Dimanche 20 Avril
Ent. Marboué-Logron (2) / Voves (1)	→ Replacé le Dimanche 20 Avril
A.S.T.J (1) / Ymonville (3)	→ Replacé le Dimanche 18 Mai
Brou Etoile (2) / Châteaudun (1)	→ Replacé le Dimanche 20 Avril
Alluyes (1) / Ent. FC Beauvoir-USP (2)	→ Replacé le Dimanche 18 Mai

Alluyes (1) / Ymonville (3) du 2 mars, est décalé au 20 Avril (en raison de la participation d'Alluyes à la Coupe du District)

Départemental 4 Poule A :

Brezolles (2) / AS Oriels (1)	→ Replacé le Dimanche 2 Mars
Nogent Le Roi (3) / FC Rémois (2)	→ Replacé le Dimanche 13 Avril

Départemental 4 Poule B :

FC Les Bords de l'Eure (2) / Ent. Bazoches-Authon (1)	→ Replacé le Samedi 17 Mai
Châteaudun (2) / U.S Cloyes Droue (1)	→ Replacé le Dimanche 27 Avril
Sours (2) / Bailleau le Pin (2)	→ Replacé le Dimanche 30 Mars
Illiers (2) / Arrou (2)	→ Replacé le Dimanche 27 Avril

Vétérans 2^{ème} Division :

Vét. Vallée d'Avre (1) / Champhol (1)	→ Replacé le Dimanche 23 Février
---------------------------------------	----------------------------------

Vétérans 3^{ème} Division :

R.C.Bû Abondant (2) / Jouy St-Prest (1)	→ Replacé le Dimanche 30 Mars
→ R.C.Bû-Abondant (2) / Angerville du 30 Mars est décalé au 20 Avril	
Aunay sous Auneau (1) / Angerville (1)	→ Replacé le Jeudi 1 ^{er} Mai
Le Gault St-Denis (1) / Epernon (2)	→ Replacé le Dimanche 30 Mars
Auneau (1) / U.S. Pontoise (1)	→ Replacé le Jeudi 8 Mai

Seniors F à 8 :

Villemeux (1) / Nogent le Phaye (1)	→ Replacé le Dimanche 23 Février
-------------------------------------	----------------------------------

U18 D1 :

Brezolles (1) / Maintenon-Pierres (1)	→ Replacé le Samedi 29 Mars *
<i>*selon le résultat en coupe U18 de Maintenon le 1^{er} Mars, ce match pourra être encore décalé à une date ultérieure</i>	

U18 D2 :

Nogent le Roi (1) / FJ Vallée Dunoise (1)	→ Replacé le Samedi 22 Février
-------------------------------------------	--------------------------------

U17 D1 :

R.C.Bû-Abondant (1) / Sours (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars**U17 D2 :**

Ent. Cloyes-USP (1) / Ent. La Ferté-Senonches (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

FC Rémois (1) / Dreux ACSF (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

Béville le Comte (1) / Chartres MSD (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars**U15 D1 :**

Ent. USP-Cloyes (1) / Nogent le Rotrou (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

U15 D2 Poule A :

Anet (1) / R.C. Bû-Abondant (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

AS Oriels (1) / FC Rémois (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Tréon (1) / Epernon (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

U15 D2 Poule B :

Ent. Beauceronne-Ymonville (1) / Brou (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Sours (1) / AS Toury-Janville (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

U15 D3 Poule A :

Bailleau le Pin (1) / Ent. Le Gault-Alluyes (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

FJ Vallée Dunoise (3) / Brou (2)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

Illiers-Combray (1) / Aunay Sainville (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars**U15 D3 Poule B :**

Ent. Châteauneuf-Tremblay (2) / Lucé Ouest (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

Dreux ACSF (1) / Chérisy (1)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars**U15 à 8 :**

Gallardon (1) / R.C. Bû-Abondant (2)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars

FC Les Bords de l'Eure (1) / U.S. Pontoise (2)

→ Replacé le Samedi 1^{er} Mars**U15 Féminines :**

Cloyes-Droué (1) / Cloyes-Droué (2)

→ **À jouer sur un créneau d'entraînement****Critérium U13 D2 Poule A :**

Bailleau le Pin (1) / Ymonville (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Auneau (1) / Ent. Berchères-Dammarie (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D2 Poule B :

La Loupe (1) / St-Georges (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

FC Les Bords de l'Eure (1) / Hanches (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Auneau (1) / Sours (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D2 Poule C :

R.C. Bû-Abondant (1) / Dreux Horizon (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule A :

Luray (1) / Marsauceux (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Tréon (1) / Anet (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule B :

FJ Vallée Dunoise (3) / Brou (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Cloyes-Droué (1) / FC Beauvoir (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Ent. USP-Arrou (1) / Ent. Arrou-USP (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule D :

AS Oriels (2) / Ent. Châteauneuf-Tremblay (3)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Tréon (2) / FC Rémois (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule F :

Ent. Nogent-Jouy (1) / Bailleau-St-Georges U15F (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule G :

Gallardon (1) / St-Symphorien (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

R.C. Bû-Abondant (2) / Nogent le Roi (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U13 D3 Poule H :

La Loupe (2) / La Ferté Vidame (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U12 D1 :

Vernouillet UPE / Epernon

→ Replacé le Samedi 29 Mars

Critérium U11 Niveau 1 :

C'Chartres (1) / Luisant (1)

→ Replacé le Mercredi 5 Février à 18h30 à
Luisant (Accord entre clubs)

Critérium U11 Niveau 2 Poule A :

Auneau (1) / Gallardon (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 2 Poule B :

Marsauceux (1) / Nogent le Roi (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule A :

Cloyes-Droué (1) / Lutz-OCC-Marb-Log-USVL (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule B :

La Ferté Vidame (1) / La Loupe (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule C :

Sours (1) / Béville le Comte (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule D :

Jouy St-Prest (1) / Champhol (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule E :

AS Oriels (2) / Tréon (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 3 Poule F :

Dreux ACSF (1) / R.C. Bû-Abondant (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Vernouillet UPE (1) / AS Oriels (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

FC Rémois (2) / FC Drouais (3)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Dreux Horizon (1) / Dreux A. Port (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule A :

Gallardon (2) / Ymonville (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule B :

FC Beauvoir (1) / Donnemain (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule C :

La Loupe (2) / Courville-Fontaine (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule D :

FC Drouais U11F (5) / Ent. Tremblay-Clévilliers (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule E :

Aunay sous Auneau (1) / Nogent le Phaye (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

Critérium U11 Niveau 4 Poule F :

Ent. Tremblay-Clévilliers (1) / Dreux Horizon (2)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

R.C. Bû-Abondant (4) / Anet (1)

→ Replacé le Samedi 15 Mars

**SI UNE EQUIPE EST QUALIFIÉE EN FINALE DE COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL U11,
U13 OU U15 QUI DOIT SE DEROULER LE SAMEDI 15 MARS,
SON MATCH SERA AUTOMATIQUEMENT DÉCALÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE PAR LA
COMMISSION SPORTIVE**

DÉCLARATIONS DE TOURNOI

- **Mail de LUISANT** du 27 Janvier 2025, demandant à réétudier leur demande d'homologation de leur tournoi U15 du Samedi 7 Juin :

➔ La Commission reporte sa décision à date ultérieure

- **Mail du FC REMOIS** du 26 Janvier, demandant l'homologation de ses tournois Jeunes qui se dérouleront les 21 et 22 Juin pour les catégories U7 à U17 :

Considérant le règlement fourni, la commission donne son autorisation pour l'organisation de cette manifestation.

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Farid EL BARDAOUI
Le Président de séance